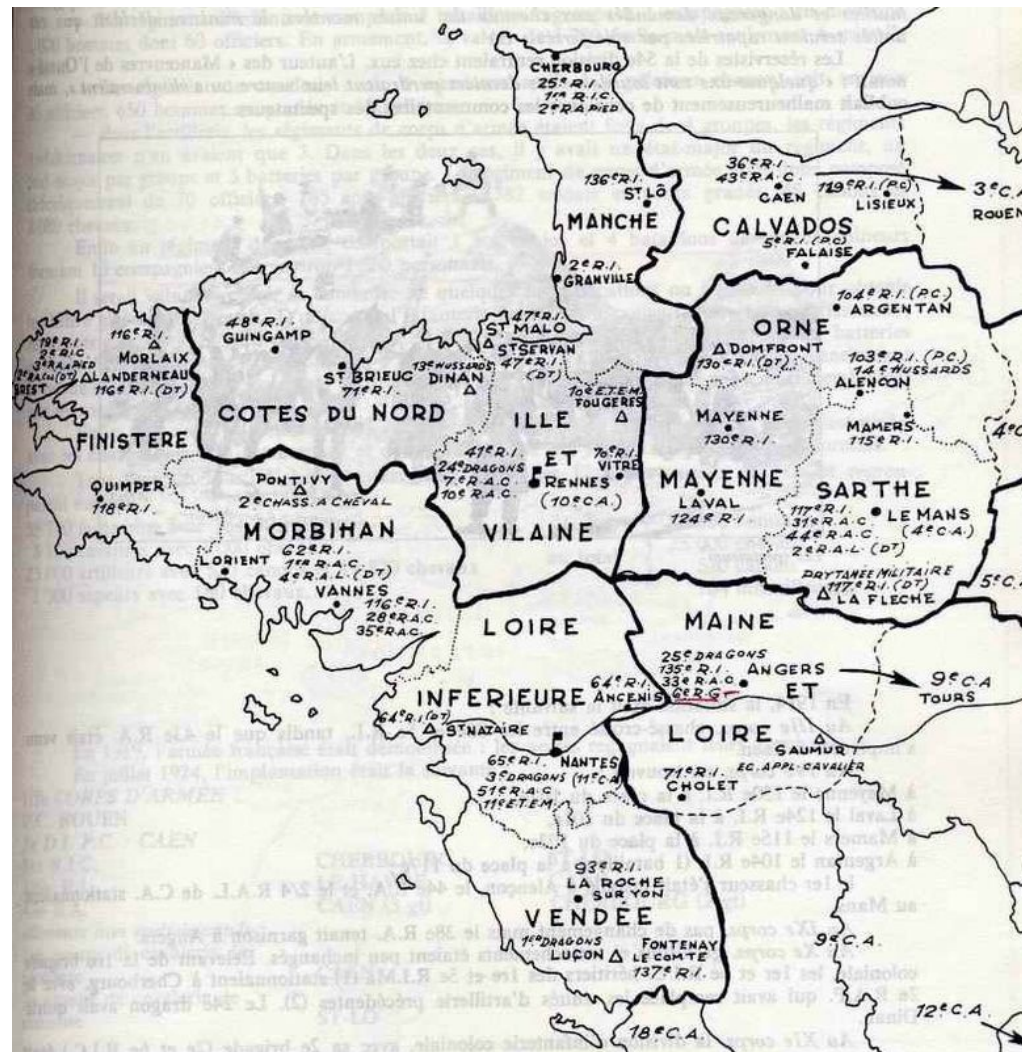
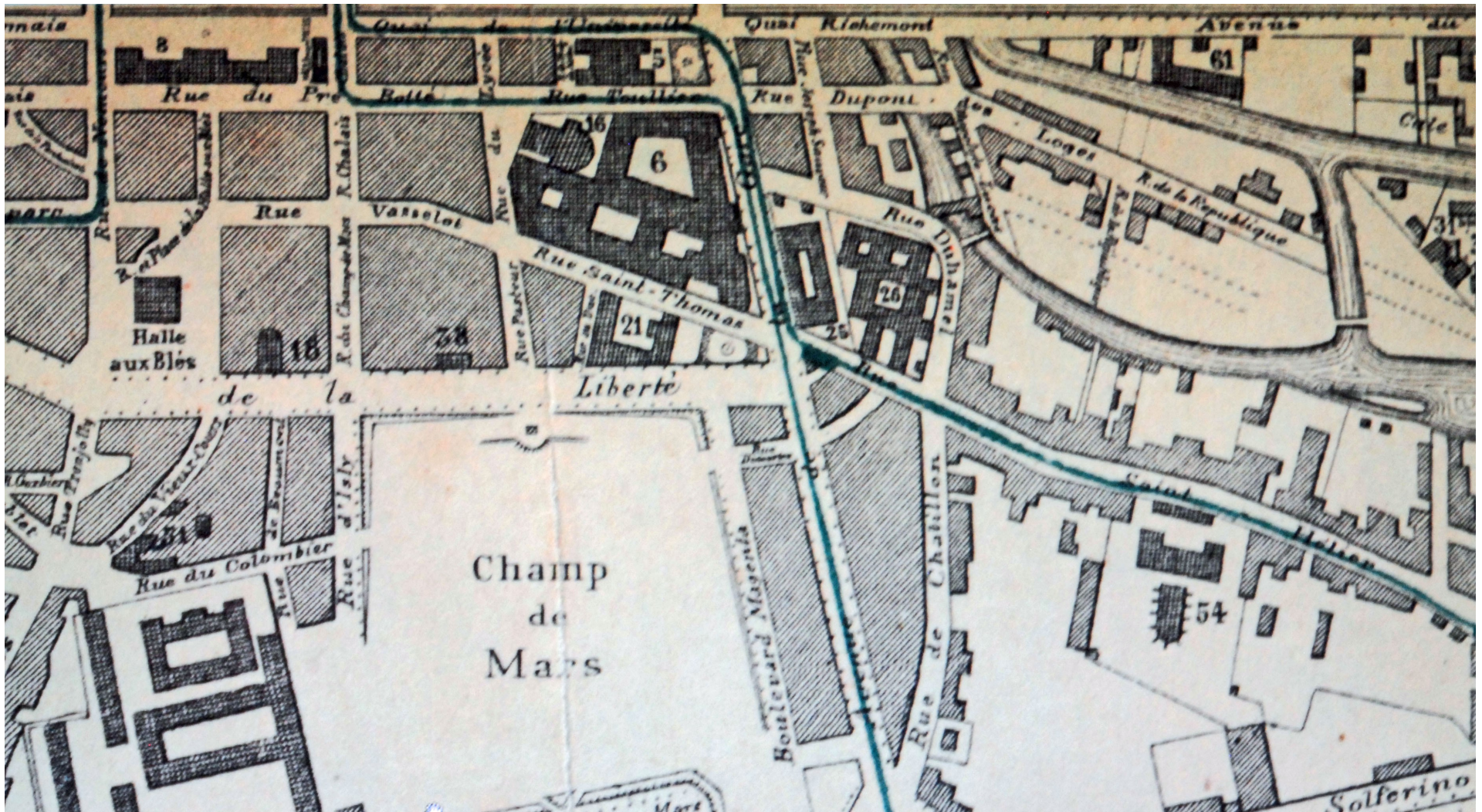


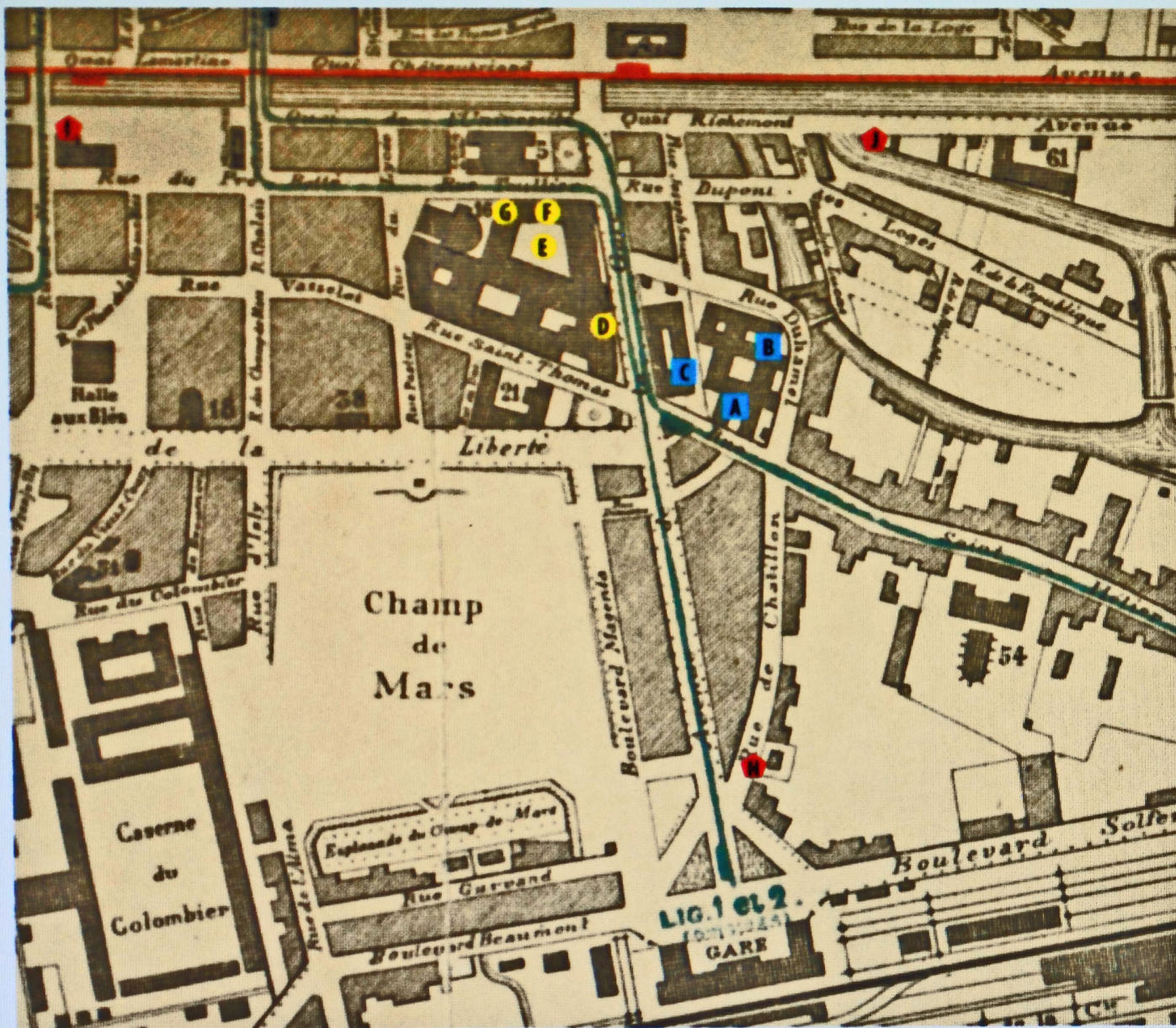
Le 27 mai 1899, la cour de cassation casse et annule le jugement de condamnation rendu le 22 décembre 1894 contre Alfred Dreyfus et renvoie l'accusé devant le conseil de guerre de Rennes.



Rennes est la ville siège du conseil de guerre de la 10ème région militaire.

En face du lycée sont regroupés le conseil de guerre, la prison militaire (26), la manutention(25).





LÉGENDE

• Espace de détention d'Alfred Dreyfus

- A Salle ordinaire du Conseil de guerre
- B Prison militaire
- C Manutention militaire

• Espaces du lycée réquisitionnés

- D Porte d'entrée et de sortie de Dreyfus
- E Cour des Grands (suspensions d'audience)
- F Salle des fêtes det de distribution des prix aménagée en tribunal militaire
- G Salle d'attente de l'accusé

• Lieux de rencontre particuliers

- H Dreyfusards : la "Maison Godard" louée par Madame Dreyfus
- I Journalistes et "touristes" : le Café de la Paix (aile ouest du Palais du Commerce)
- J "Pont du quai Richemont" : lieu de l'attentat contre Maître Labori.

120 ANS
PROJETS **Dreyfus**



Pour se situer en 1899

Le Petit Bleu de Paris 1er août 1899

Bourgeois
masquer fort
représentants
nt peut-être
ut d'afficher
ni la pensée
Léon Bour-
inspiration
géniosité de
roupait des
e s'affirmer,
ut préoccu-
oitement.
ses du lan-
at des bon-
ette élasti-
proclamer
enfermant
ur observa-
er les bien-
ondamnant
ser espérer
ervant ses
ases.
ccents élo-
es qui con-
radictaires,
r les dilet-
itique par-
urs circons-
natie à des
e, loin d'é-
ve lui était
l'aise, ap-
es revêtant
point de
râce à l'a-
bilités des
ses.
ur la car-
on le dit,
patientes
éciales et
ur être ou
l me sem-
nt de su-
quand on
r en quel-
ur; je le
a carrière
ri dans le
ent qu'on
ues qu'on

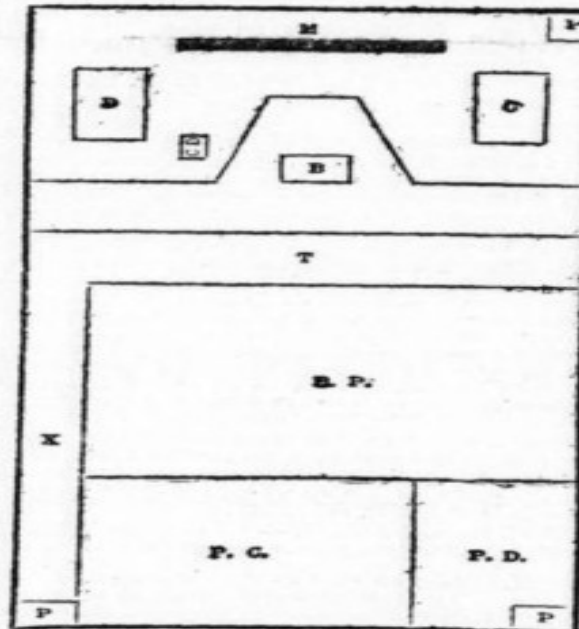
L'AFFAIRE DREYFUS

La salle de la manutention insuffisante.
On irait au lycée.

Rennes, 31 juillet.

On ne pouvait faire un choix plus déplorable que la salle de la manutention pour y tenir les séances du conseil de guerre.

Cette salle étroite, haute de deux mètres seulement, offre un formidable bouillon de culture pour le microbe de l'apoplexie foudroyante. Il suffira, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur le petit plan ci-dessous.



PLAN DE LA SALLE DE LA MANUTENTION

M Membres du Conseil de guerre ; — D défenseurs (5 places) ; — C commissaire du gouvernement ; — C D capitaine Dreyfus ; — B barre des témoins ; — T places des témoins ; — B P bancs réservés à la presse ; — P C public admis sur la présentation de cartes spéciales ; — P D public debout ; — P P P portes ; — X passage.

En outre de ces déplorable conditions de

près des pou-
laissez-passer.
délivrés proba-
M^e Hild s'es-
le colonel Jos-
guerre, et le co

(De
Les suites de

Ce n'est pas
tants qui ont
les revendique-
Desève, employ-
rier ; Legault ;
la nuque) ; Fo-
Louis Pellé, tap-
perdu sa canne
des ouvrages
frappé à l'occip-

Plusieurs de
de province an-
mitique était
tifique où l'on
discours sur l'é-
caractère politi-
jour très topiq-
tion, dit-on : «
le 29 juillet 189-
tent contre la
de Pellicieux et
basse dont a été
blessé cinq fois
Galliffet, le fusi-
fond dégoût po-
plit sous les ord-
ils désirent ard-
roulède balayer
l'occupent malgr-
çais et par la vo-
juifs et les assa-
lieux ! »

L'affaire du P
accusé par
commande

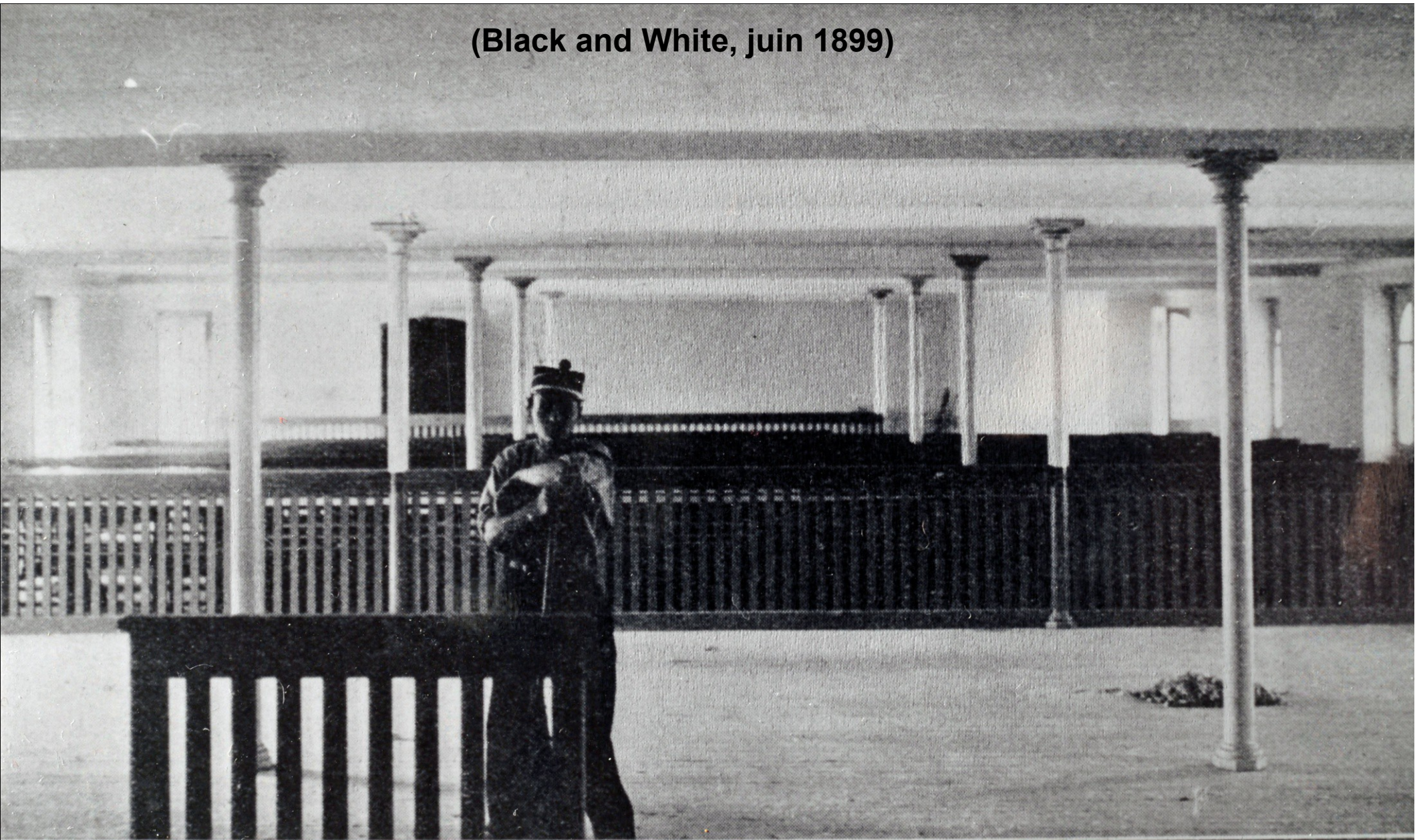
Les prévision
favorable du cap-
dredi dernier, s-
nance de non-lieu



L'illustration, 17 juin 1899 - Salle du Conseil de Guerre, photographie
communiquée par la maison Colombo de Rennes

La salle de la Manutention initialement prévue pour accueillir le procès

(Black and White, juin 1899)



GENERAL VIEW OF THE TRIAL ROOM AT RENNES, AS TAKEN FROM THE JUDGES' TABLE
The wicket in front is the bar

Petit bleu 2 août 1899

L'AFFAIRE DREYFUS

La salle du Conseil de guerre

Le conseil des ministres s'est occupé hier des réclamations formulées par la presse au sujet de l'installation défectueuse du conseil de guerre de Rennes dans la salle de la Manutention. Le gouvernement n'a aucun pouvoir pour modifier les décisions prises par le président du conseil de guerre ; il ne peut que transmettre officieusement à ce président les réclamations en question. Le ministre de l'instruction publique a rappelé à ce propos que, dès l'origine, il avait mis à la disposition du conseil de guerre la grande salle des fêtes du lycée et qu'il maintenait cette offre pour le cas où le président du conseil de guerre reviendrait sur sa décision.

L'interview de M. Mazeau

Le garde des sceaux a fait connaître hier, au conseil des ministres, la réponse faite par M.

Le petit bleu 4 août 1899

saire, d'autres témoins, dont les noms ne sont pas encore arrêtés de façon certaine.

Où se tiendront les audiences

M. Viguié, directeur de la Sûreté générale, ému des protestations unanimes de la presse, a consacré sa journée à faire des démarches destinées à obtenir des modifications à l'installation de la salle du conseil de guerre.

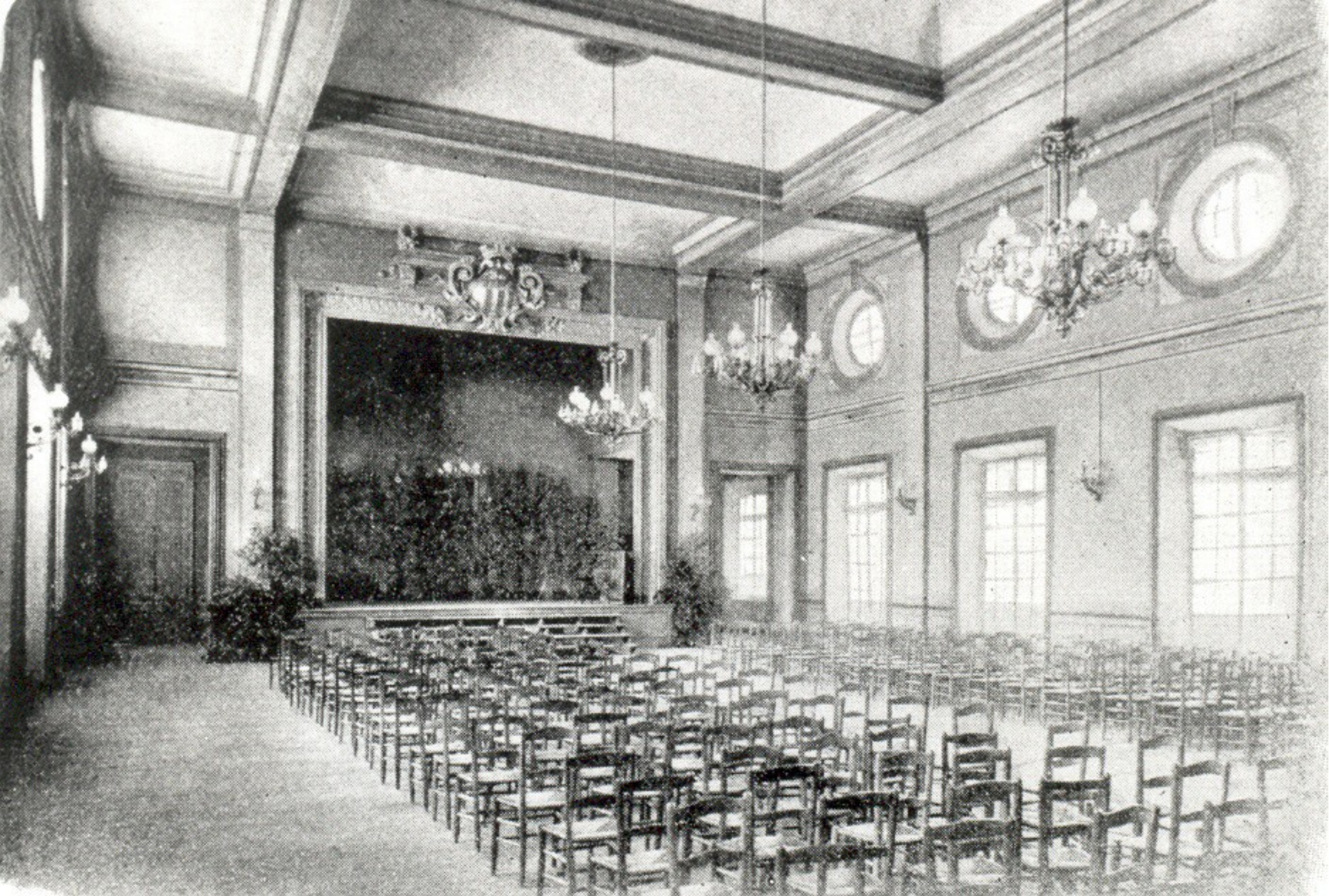
A la suite d'une visite faite par MM. Viguié, Duréault, préfet d'Ille-et-Vilaine, le colonel Jouaust, président du conseil, et Hennion, à la salle du conseil de guerre et à la salle des Fêtes du lycée, ces messieurs auraient reconnu le bien-fondé des réclamations de la presse, et se montreraient disposés à changer de local.

Les officiers témoins

Les officiers cités à Rennes, viennent d'être avisés par le ministre de la guerre qu'ils étaient déliés du secret professionnel. Une réserve a été faite : ils sont invités à ne pas citer le nom de nos agents à l'étranger, et à ne rien divulguer de ce qui peut toucher nos relations extérieures.

Le papier pelure

Les centres officiels du papier du bordereau



M. ALIBI

La salle du conseil de guerre

A la suite d'une visite que les autorités militaires et civiles ont faite à la salle de la Manutention, il a été décidé que les séances du conseil de guerre se tiendraient dans la salle des Fêtes du lycée.

L'aménagement va être commencé immédiatement.

Le lycée étant situé juste en face de la Manutention, le prisonnier n'aura que l'avenue de la Gare à traverser.

Pour éviter toute espèce de démonstration, des barrages de gendarmes à cheval et à pied seront établis aux deux extrémités du lycée, c'est-à-dire à l'intersection de la rue Saint-Hélier d'un côté, et de la rue Duhamel de l'autre.

Le public ne pourra, de cette façon, arriver ni au lycée, ni à la prison.

Dissimulation d'un document

ner
ter »

Da
Edou
plus
qui l

VIO

premiers jours du mois prochain.

Dernière Heure

AFFAIRE DREYFUS

Les dernières dispositions

Dimanche soir, à quatre heures, un poste de police fourni par le régiment d'infanterie s'installera au lycée.

A partir de ce moment, les fonctionnaires de cet établissement, à qui des cartes de circulation vont être remises, seront seuls admis à y pénétrer librement.

M^{es} Demange et Labori ont eu aujourd'hui une longue entrevue avec leur client. Ils ont ensuite travaillé au domicile de M^e Labori avec M^{es} Hild, Monira et Collenot.

Les dernières citations à témoins ont été lancées ce soir.

Tous les membres du conseil de guerre, dont quelques-uns étaient absents de Rennes, ont rejoint leur poste hier.

L'aménagement de la salle du conseil de guerre

Les travaux d'aménagement de la salle du lycée ont été commencés aujourd'hui.

Le colonel Jouaust, accompagné du commandant Carrière et du greffier Coupois, en a pris possession officiellement à deux heures, dès que le général Lucas a été informé de l'approbation du ministre de la guerre.

Deux salles de classes voisines de la salle d'audience seront mises à la disposition des membres du conseil, une troisième servira de greffe, et une